



Syndicat de l'enseignement
de la région
de Vaudreuil

2239, chemin Sainte-Angélique
Saint-Lazare (Québec)
J7T 2H5

Téléphone : 450 455-6651
Télécopieur : 450 455-0083
Courriel : presidence@servaudreuil.net
Site Web : www.servaudreuil.net



Mot de la présidente

L'enseignement comodal, pourquoi s'y opposer ?



Étant donné la situation de pandémie, tout s'est accéléré dans le domaine de l'informatique.

Le plan du ministère de l'Éducation est de rendre l'enseignement comodal réalisable dans nos écoles. Le mode d'enseignement comodal consiste à enseigner à un groupe d'élèves présents à l'école et de se filmer en même temps pour que des élèves à la maison assistent en direct ou en différé à l'enseignement donné en classe.

Une récente décision arbitrale, la SAE 9488, est venue confirmer que ce mode d'enseignement est une surcharge de travail et nécessite un investissement supplémentaire d'énergie et de concentration pour l'enseignant. Pour l'arbitre, ce mode d'enseignement est une condition de travail injuste au sens de l'article 46 de la Charte des droits et libertés de la personne¹. Cette même sentence ordonne au centre de services d'envisager d'autres alternatives avant celle de l'enseignement comodal.

Plusieurs projets pilotes sont en cours dans sept milieux au Québec. Le ministère lancera un appel de projets qui permettra aux milieux qui souhaiteraient expérimenter un projet innovateur de faire une demande. Nul besoin de vous presser au portillon, la tâche est déjà assez lourde comme cela et nous vous rappelons que nous sommes toujours sans contrat de travail.

Le matériel mis à la disposition des écoles pour l'enseignement comodal **ne peut être imposé aux enseignantes et enseignants**, mais vous pouvez l'utiliser sur une **base volontaire**. Notez que si la situation pandémique s'aggravait, un décret ministériel pourrait contraindre le personnel enseignant à utiliser les outils fournis pour assurer l'enseignement à distance. De l'assistance technique et des informations seront rendues disponibles pour soutenir les milieux, si tel était le cas.

Notre syndicat s'oppose à l'enseignement comodal, d'abord parce que la LIP exige une présence à l'école pour la socialisation, mais aussi parce que l'assistance technique n'est pas accessible dès que l'enseignant éprouve une difficulté. Les caméras ouvertes dans les foyers mettent à risque les élèves de la classe auprès desquels vous intervenez, elles vous mettent à risque de plaintes de parents insatisfaits de la manière dont vous enseignez, de piratage et de malversation d'image à votre égard.

Pour le SERV, il est important d'être solidaires les uns les autres et de ne pas utiliser le mode d'enseignement comodal. Lorsqu'un enseignant de l'école accepte de le faire, cela crée de la compétition et les parents mettent de la pression auprès de la direction et des enseignants qui refusent en utilisant l'argumentaire que l'enseignant X le fait lui, alors fais-le donc.

En lien avec les enregistrements, lors du CRT du 1^{er} décembre, nous avons posé les questions suivantes au Centre et voici leurs réponses :

- ◆ Quelles sont les ressources qui seront mises en place afin d'éviter toute forme de piratage et advenant quelconque malversation de l'image du personnel enseignant en ligne, quelles sont les stratégies et les étapes d'intervention que le CSSTL mettra en œuvre pour faire cesser les diffusions illégales ? Aucune réponse à ce jour.
- ◆ Ces enregistrements pourront-ils être utilisés aux fins d'encadrement tant administratif que disciplinaire du personnel enseignant ? Le Centre pourrait utiliser des enregistrements pour encadrer ou discipliner une ou un enseignant si cela s'avérait nécessaire.
- ◆ Quelles sont les conséquences auxquelles les parents et leurs enfants s'exposent en cas de malversation de l'image du personnel enseignant ? Aucune réponse à ce jour.
- ◆ Quelle réparation sera offerte aux enseignants qui souffriront de l'utilisation de leur image ? Aucune réponse à ce jour.

Pour terminer, veuillez nous signaler toute forme de pression pour que vous utilisiez le mode d'enseignement comodal de la part de votre direction d'école, si tel était le cas.

¹ Art 46. (CharteDL) Toute personne qui travaille a droit, conformément à la loi, à des conditions de travail justes et raisonnables et qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique.

Véronique Lefebvre, présidente

DANS CE NUMÉRO :

➤ Congrès triennal de la CSQ 2021	2
➤ Les gagnants de la Semaine des enseignants.es	2
➤ Excédent d'effectifs	3
➤ Procédure de consultation	3
➤ Réseau des jeunes	4
➤ Assurances collective Alter ego	5

➤ Comité ACTES	6
➤ Retraite Québec	6
➤ Programme de mentorat	7
➤ Droits des femmes et féminisme	7
➤ Assurance La Personnelle	8

Congrès triennal de la CSQ

C'est avec plaisir que nous vous annonçons les représentants du SERV qui participeront au Congrès triennal de la CSQ en juin 2021 :

Cynthia Bilodeau, 2^e membre siégeant au comité exécutif du SERV;
 Isabelle Gariépy, vice-présidente à la trésorerie;
 Amélie Lapointe, vice-présidente au secrétariat;
 Katia Lapointe, 1^{er} membre siégeant au comité exécutif du SERV;
 Véronique Lefebvre, présidente;
 Claudine Malouin, enseignante à l'école des Étriers;
 Julie Ménard, enseignante à l'école Virginie-Roy et;
 Marie-Claude Nolin, enseignante à l'école des Légendes.



Et les gagnant(e)s sont...

Habituellement, pour souligner la *Semaine des enseignantes et enseignants*, le SERV envoie des boîtes de biscuits dans chaque établissement afin de gâter les membres. Cette année, vu la pandémie, le comité exécutif a décidé de faire tirer une, deux ou trois cartes cadeaux de chez *Tim Hortons*, selon la grosseur de l'école, parmi les enseignantes et enseignants.

Voici les membres qui ont remporté une carte cadeau de quinze dollars (15,00 \$) :

- École À l'Orée-du-Bois : Danielle Montreuil et Nathalie Trottier.
- École Auclair : Marc-André Decelles et Nancy Lamontagne.
- École Brind'Amour : Laura Dionne et Sébastien Parent.
- École Cuillierrier : Vincent Thivierge.
- École Coteau-du-Lac - Académie Wilson : Marie-Josée Rose.
- École Coteau-du-Lac - de l'Éclusière : Lucie Desrochers et Dany Ouellet.
- École Coteau-du-Lac - Saint-Ignace : Cassandra Castonguay et Marie-Andrée Tessier.
- École de la Riveraine : Olesea Budac et Stéphanie Galipeau.
- École de la Samare : Joanie Bisson et Mylène Larivière.
- École de l'Épervière : Caroline Boyer, Émilie Delattre et Manon Provost.
- École de l'Hymne-au-Printemps : Mélanie Beaucage, Radia Larab et Marie-Claude Zborai.
- École des Étriers : Marie-Claude Bélanger, Valérie Laroche et Mélissa Lefebvre.
- École des Légendes : Priscille Samson-Fournier.
- École des Orioles : Shawn Campbell, Marilou Corby et Claudia Labonté.
- École du Papillon-Bleu - Sainte-Trinité : Cassandra Castonguay et Mariya Alexandrovna Shtygasheva.
- École du Papillon-Bleu - Saint-Jean-Baptiste : Marie-Hélène Dauphin, Céline Leclerc et Stéphanie Legault.
- École du Val-des-Prés - Immaculée-Conception : comme nous sommes peu d'enseignants, nous avons décidé d'acheter du café et des muffins pour tous avec la carte-cadeau. Ce fut très apprécié.
- École du Val-des-Prés - Sacré-Cœur : Chantal Hillman.
- École du Val-des-Prés - Sainte-Justine : Crystel Demers.
- École François-Perrot : Karen Babineau, Ève Cusson et Mélissa Gaumont.
- École Harwood : Lucille Bélanger, Valérie Boyer et Myriame Larose.
- École José-Maria : Jocelyne Mercier.
- École La Perdriolle : Marie-Christine Blanc et Nathalie Tessier.
- École Léopold-Carrière : Geneviève Bédard, Martin Brunet et Marilyn De Montigny.
- École Marguerite-Bourgeois : Émilie Cadieux et Sophie Picard.
- École Notre-Dame-de-la-Garde : Andrée Bessette.
- École Notre-Dame-de-Lorette : Émilie Adams-Bailly, Myriam Bouthillier et Frédéric Pierre.
- École Saint-Michel : Julie Lemieux et Nathalie Dusablon.
- École Saint-Thomas : Vanina Bonnot, Raymonde Carrier et Guylaine Marchildon.
- École Saint-Zotique : Geneviève Lafrance.
- École Sainte-Madeleine : Bruno-Yves Blais, Valérie Bolduc et Guylaine Latreille.
- École Sainte-Marthe : Stéphanie Dubord.
- École Virginie-Roy : Josée Cholette et Andréanne Grenon.
- Services éducatifs aux jeunes : Julie Charlebois.



En excédent d'effectifs dans votre école?

Concernant les excédents d'effectifs dans votre école, les règles suivantes s'appliquent :

1. La liste des besoins par discipline est affichée dans l'école au plus tard le 7 mai (entente locale 5-3.17 D).
2. Chaque enseignante et enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit (conservez la lettre et l'enveloppe).

Les enseignantes et enseignants en excédent doivent **choisir** :

SOIT : d'être affectée ou affecté dans leur école, dans une discipline pour laquelle elles ou ils répondent aux critères de capacité (convention nationale 5-3.13) dans laquelle il y a un ou des besoins.



- Vous consultez la liste des besoins par discipline **affichée** dans l'école;
Ex. : S'il y a un besoin au préscolaire et que vous êtes en excédent d'effectifs au primaire, vous pouvez choisir d'être affecté au préscolaire.
- La direction n'a pas à « offrir » un poste;
- C'est à l'enseignante ou à l'enseignant de **choisir**, si elle ou il le désire, quel besoin elle ou il souhaite combler, sous réserve du critère de capacité (clause 5-3.13 de la convention nationale).

SOIT : d'être versée ou versé au bassin d'affectation-mutation au niveau de la commission scolaire.
(C'est ce qui arrive dans la plupart des cas.)

Lors de la séance d'affectation-mutation, quand plus d'une candidate ou d'un candidat répondent à l'un des trois (3) critères de capacité, le choix s'effectue par ordre d'ancienneté. Quand aucune candidate ou aucun candidat ne répond aux trois (3) critères de capacité, le choix se fait par ordre d'ancienneté parmi les candidates et candidats reconnus capables par la commission scolaire.

Véronique Lefebvre, présidente

Procédure de consultation en vue de l'année scolaire 2021-2022

Chaque année à cette période, la direction doit rencontrer l'équipe-école afin des les consulter sur la répartition des affectations pour l'année scolaire suivante, tel que mentionné dans notre Entente locale aux clauses 5-3.21.02 et 5-3.21.04 :

5-3.21.02 Au plus tard le 30 avril, lorsque l'autorité compétente connaît le nombre d'enseignantes et d'enseignants attribué à l'école par le Centre de services scolaire, pour l'année scolaire suivante, elle consulte chaque équipe d'enseignantes et d'enseignants, par champ ou par discipline, sur la répartition des affectations pour l'année scolaire suivante, à l'intérieur de ce champ ou de cette discipline, afin de connaître leurs préférences à l'aide du formulaire prévu à cette fin (annexe J). Elle consulte aussi les enseignantes et les enseignants absents.

5-3.21.04 À la suite de la consultation prévue à 5-3.21.02, l'autorité compétente indique le degré d'études ou le type de classe à chaque enseignante et enseignant au plus tard dix (10) jours avant la séance d'affectation et de mutation.

Si vous avez des questions concernant les affectations et mutations, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat au 450 455-6651 ou par courriel à presidence@servaudreuil.net.

ANNEXE J

Consultation Affectation du personnel enseignant des champs 1, 2 et 3

(Entente locale 5-3.21.02)

Année scolaire 20__ - 20__

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant			
Niveau actuel			
Champ (à encercler)	1	2	3
	Clientèle :		

Avant la séance d'affectation et mutation, une rencontre est possible avec l'autorité compétente pour tout enseignante et enseignant souhaitant une nouvelle affectation ou pour tout changement prévu dans la tâche.

Veuillez indiquer dans le tableau suivant vos préférences d'affectation pour la prochaine année scolaire (Mettre des niveaux différents pour chaque choix.):

Choix	Niveau	Espace réservé à l'autorité compétente
1 ^{er}		
2 ^e		
3 ^e		

Commentaires :

Signature : _____

Date : _____

Veuillez remettre ce formulaire complété à l'autorité compétente pour le 15 avril.

Rappel : Critères d'affectations du personnel enseignant

Clause 5-3.05 de l'Entente nationale

La Commission a la responsabilité d'utiliser les services des enseignantes et enseignants qu'elle emploie de manière à assurer le meilleur enseignement possible.

En assumant cette responsabilité, la Commission tient compte, de façon compatible avec les dispositions de la convention, des besoins du système scolaire qu'elle administre, des caractéristiques de ses écoles ou de ses classes et des capacités, de l'ancienneté et des préférences des enseignantes et enseignants qu'elle emploie.

Réseau des jeunes 25-26 février 2021

Le comité des jeunes est composé de quatre membres âgés de 35 ans et moins soit : Alexandre Ferland, enseignant-orthopédagogue au pavillon Sainte-Trinité, Carolanne Gagnon-Lambert, enseignante de maternelle à l'école François-Perrot, Christine Duquette, enseignante de 1^{re} année à l'école Virginie-Roy, Claudine Malouin, enseignante de 3^e année à l'école des Étriers.

Le mandat du comité des jeunes est de favoriser l'intégration des jeunes dans la vie syndicale par l'organisation de diverses activités. Le comité participe à trois réseaux par année organisés par le comité des jeunes de la CSQ. Ces réseaux sont un lieu de formation syndicale, d'échanges et d'action.



Connaissez-vous le mouvement ACTES?

Il s'agit du mouvement *Actions collectives en transition environnementale et sociale*, anciennement appelé *EVB*. Saviez-vous que l'adhésion est maintenant gratuite et qu'il existe des ressources pédagogiques à exploiter en classe ?

[ACTES - Centrale des syndicats du Québec \(lacsq.org\)](http://lacsq.org)



Réalités autochtones

Nous avons participé à un atelier de l'organisme *Mikana*. La mission de l'organisme est de sensibiliser la population sur les réalités et les perspectives des peuples autochtones. Voici quelques sujets discutés lors de la présentation :

- ◆ Terminologies appropriées
- ◆ L'historique des grands enjeux autochtones
- ◆ Mythes et préjugés
- ◆ Impacts intergénérationnels
- ◆ Changements systémiques et durables
- ◆ Réalités des jeunes autochtones

Si vous êtes intéressés à en apprendre davantage sur le sujet ou de devenir un allié aux luttes autochtones, visitez le site Accueil - Mikana

Les jeunes à la CSQ représentent...

- ◆ 24 % des membres;
- ◆ 72 % sont des femmes;
- ◆ 53 % ont un statut précaire;
- ◆ 39 % ont de six à dix ans d'expérience dans le secteur public;
- ◆ 13 % occupent des fonctions particulières dans leur syndicat local.

Rencontres Action Jeunesse (RAJ)

C'est une initiative de participation citoyenne permettant aux jeunes de sensibiliser les décideurs publics québécois aux enjeux qui les concernent. Dans le cadre de ces rencontres, des représentants du comité des jeunes CSQ ont eu l'occasion de discuter avec des députés de différents partis afin de faire reconnaître les problématiques de la conciliation travail-famille-étude chez les jeunes de 35 ans et moins. Voici quelques demandes soumises par le RAJ :

- ◆ Que les 10 jours pour obligations parentales, familiales ou de proche aidant, prévus dans la loi sur les normes du travail soient rémunérés.
- ◆ Que la loi sur les normes du travail prévoit 5 jours de congé de maladie rémunérés pour tous les travailleurs.



Sachez aussi que Claudine Malouin participera au Congrès triennal de la CSQ en juin 2021.



Le comité des jeunes vous invite à participer à un jeu d'évasion virtuel dans le cadre de la semaine de la relève syndicale qui se tiendra du 26 au 30 avril prochain. Jetez un coup œil à votre babillard syndical pour plus d'informations!

Claudine Malouin et Christine Duquette du comité des jeunes

Assurance collective Alter ego



Comme vous le savez peut-être déjà, la CSQ a adopté en mai 2020 son nouveau régime d'assurance collective de personnes : le régime *Alter ego – L'avantage CSQ*. Doté d'une nouvelle structure innovante et flexible, ce régime entrain en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Voici les tarifs pour l'année 2021.



TABLEAU DES PRIMES PAR 7 JOURS			
TAUX AU 2021-01-01			
	Individuel	Monoparental	Familial
RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE			
Base obligatoire	21,91 \$	32,86 \$	54,77 \$
Facultatif 1	1,37 \$	2,06 \$	3,43 \$
Facultatif 2	2,56 \$	3,84 \$	6,40 \$
Facultatif 3	6,63 \$	9,94 \$	16,57 \$
Facultatif 4	1,52 \$	2,28 \$	3,79 \$
Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
RÉGIME DE SOINS DENTAIRES	6,71 \$	10,19 \$	16,90 \$
RÉGIME D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE	1 114 % du traitement		
RÉGIME D'ASSURANCE VIE			
Vie de base de la personne adhérente			
10 000 \$ de protection		0,19 \$	
25 000 \$ de protection		0,74 \$	
Vie additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe (par 1 000 \$ de protection, selon l'âge de la personne adhérente)			
Moins de 30 ans		0,007 \$	
30 à 34 ans		0,007 \$	
35 à 39 ans		0,010 \$	
40 à 44 ans		0,013 \$	
45 à 49 ans		0,021 \$	
50 à 54 ans		0,034 \$	
55 à 59 ans		0,060 \$	
60 à 64 ans		0,083 \$	
65 à 69 ans		0,118 \$	
70 à 74 ans		0,147 \$	
75 ans ou plus		0,316 \$	
Vie de base de la personne conjointe			
10 000 \$ de protection		0,28 \$	
20 000 \$ de protection		0,56 \$	
Vie de base des enfants à charge			
5 000 \$ de protection		0,12 \$	
10 000 \$ de protection		0,24 \$	
Notes :			
1) La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie de base obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.			
2) Pour le régime d'assurance maladie, la prime de chacun des régimes facultatifs choisit par la personne adhérente doit être ajouté à la prime du régime de base obligatoire afin de déterminer la prime totale payée par la personne adhérente.			
3) Il n'y a aucun congé de primes applicable.			
4) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1er janvier de cette année civile.			
5) La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée à ces primes.			

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter Amélie Lapointe, vice-présidente au SERV.



Savez-vous que le mouvement ACTES a une page Facebook? Depuis le 18 novembre 2020, le réseau EVB-CSQ a changé de nom pour devenir le Mouvement ACTES : Actions Collectives en Transition Environnementale et Sociale! Si vous désirez participer au rêve de ce mouvement qui est de participer avec la génération actuelle et celles du futur à la construction d'un avenir meilleur, nous vous invitons à aimer la page Mouvement ACTES sur Facebook. Cette page sert de plateforme de partage et d'échange pour du contenu pédagogique en lien avec les quatre valeurs du mouvement soit : l'écologie, le pacifisme, la solidarité et la démocratie. Vous y trouverez des articles, des événements et des idées de projets en lien avec ces valeurs. De plus, lorsque vous êtes inscrits au mouvement ACTES, vous pouvez bénéficier de subventions exclusives pour réaliser vos projets en lien avec l'écocitoyenneté.

Passez de la parole aux ACTES!

https://www.facebook.com/mouvementactes/?ref=page_internal

**Vous l'attendiez ?
Le voici !
Dépôt imminent de
votre relevé de
participation
numérique dans votre
dossier en ligne à
Retraite Québec**

Au cours du mois de mars, votre relevé de participation 2019 d'un régime de retraite du RREGOP sera déposé dans *Mon dossier*. Accédez à [Mon dossier](#) dès maintenant : c'est simple, rapide et sécuritaire !

Profitez de votre visite pour :

- * choisir le mode de communication numérique, et ainsi recevoir votre relevé de participation et d'autres documents dans *Mon dossier* plutôt que par la poste;
- * adhérer aux notifications par courriel ou texto, qui vous aviseront rapidement des changements apportés à votre dossier, notamment lorsque votre relevé de participation y sera déposé.

Gagnez du temps et facilitez vos démarches !

Accédez rapidement à votre relevé de participation et à d'autres informations et documents dans [Mon dossier](#).

Pour en savoir plus sur *Mon dossier*, visitez le site Web au www.retraitequebec.gouv.qc.ca/mondossier

Veillez noter qu'exceptionnellement, le relevé de 2019 sera uniquement disponible en ligne, compte tenu d'un grand nombre d'envois à cette période de l'année et de la pandémie. Il n'était pas possible pour Retraite Québec d'offrir la transmission par la poste.

Vous pourrez cependant faire le choix entre l'envoi postal ou numérique pour le relevé 2020 et les suivants à partir de votre dossier en ligne.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec Isabelle Gariépy, vice-présidente au SERV.

Programme de mentorat

Grâce aux représentations du SERV lors des deux dernières rencontres du comité du perfectionnement des maitres, la compensation des mentors sera à la hauteur de leur échelon salarial, exceptionnellement pour cette année, en raison de l'impossibilité de les libérer afin d'accompagner leur(s) mentoré(s).

Il n'y a eu aucune modification de la compensation des mentorés puisque la première compensation était basée sur le taux de suppléance qui représente les 3 premiers échelons.



Nous sommes bien conscients, et nous l'avons répété à maintes reprises, que ce n'est pas une compensation monétaire qui assure la réussite de ce type d'accompagnement, mais bien une libération de temps. Donc, cette alternative est seulement pour cette année exceptionnelle 2020-2021.

Année scolaire 2020-2021

Exceptionnellement cette année, afin de tenir compte du contexte actuel de pandémie, les modalités du programme ont été ajustées. Compte tenu du fait qu'il n'est pas possible d'organiser les rencontres des dyades sur libération, un montant forfaitaire sera offert aux mentors et aux mentorés afin de les compenser et de reconnaître le temps investi dans la relation mentorale.

An 1

Afin de compenser l'équivalent en temps de 5 demi-journées de rencontre, un montant total de :
1 190 \$ sera offert aux mentors, sous forme de compensation monétaire.
700 \$ sera offert aux mentorés, sous forme de compensation monétaire.

À noter que les compensations déjà versées en janvier 2021 seront déduites de ces montants.

An 2

Afin de compenser l'équivalent en temps de 3 demi-journées de rencontre, un montant total de :
715 \$ sera offert aux mentors, sous forme de compensation monétaire.
420 \$ sera offert aux mentorés, sous forme de compensation monétaire.

À noter que les compensations déjà versées en janvier 2021 seront déduites de ces montants.

Pour les dyades à l'an 1 comme à l'an 2, s'ajoutera à ces montants une compensation monétaire faite sur demande au mois de mai :

150 \$ versés sur la paie (imposable)

ou

150 \$ transférés sur le budget de l'école pour des achats pour la classe, du mentor ou du mentoré, pour l'année scolaire 2020-2021 ou à reporter pour l'année scolaire 2021-2022 (le matériel acheté appartiendra à l'école).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Isabelle Gariépy.



Droits des femmes et féminisme



Le lundi 8 mars, nous célébrons la *Journée internationale des droits des femmes*. Au SERV, notre soirée-conférence avec Diane Martel et sa conférence « C'est PLATE ou c'est GRAVE! » a attiré plus d'une trentaine de membres. D'ici à l'édition 2022, les membres du comité de la condition des femmes vous invitent à vous rendre sur [curio.ca](https://curio.ca/fr/collection/droits-des-femmes-et-feminisme-2562/) à l'adresse suivante :

Vous trouverez une panoplie de documentaires (plus de 30) abordant des sujets aussi importants que ceux de l'histoire du féminisme, l'égalité des genres ainsi que l'émancipation de la femme.



35 ans de partenariat avec la CSQ



Faites partie de l'histoire !

La Personnelle assureur de groupe auto, habitation et entreprise : des avantages négociés par la CSQ pour ses membres depuis 35 ans.

En tant que membre de la CSQ, vous pouvez compter sur notre assurance auto, habitation et entreprise personnalisée, et sur nos agents en assurance de dommages pour adapter vos protections à vos besoins spécifiques.

La Personnelle est là pour vous

Protections auto et habitation personnalisées à vos besoins — moins de tracas pour vous.

Protections entreprises disponibles pour les entrepreneurs — accompagnement complet pour vous ou votre conjoint·e.

Tarifs de groupe exclusifs non offerts au grand public — plus d'économies.

Service hors pair — y compris pour les réclamations 24 h, 7 jours sur 7 et plus encore.

De plus, nous vous accompagnons partout et en tout temps :

Services en ligne

Gérez vos polices d'assurances auto et habitation en ligne :

Consultez vos documents d'assurance.

Modifiez votre adresse, votre mode de paiement ou ajoutez un conducteur.

Faites une réclamation et plus encore.

Application La Personnelle

Accédez aux Services en ligne rapidement, même durant vos déplacements.

Profitez de nos programmes de prévention gratuits, comme Radar^{MC} qui vous avise en cas de risques météo extrêmes.

Profitez-vous aussi d'un régime d'assurance qui fait ses preuves depuis 35 ans :

Près de 100 000 polices vendues.

Près de 10 M\$ versés en ristourne.

Plus de 51 000 assurés, dont 1 863 depuis 1986.

Demandez une soumission et faites, vous aussi, partie de l'histoire !

<https://bit.ly/38wYoj>

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer. Les économies et les rabais sont sous réserve de conditions d'admissibilité et peuvent varier selon la province et le territoire. Les tarifs et les rabais peuvent être modifiés sans préavis. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance, lequel prévaut en tout temps.

MC Radar est une marque de commerce de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., employée sous licence.